

## Décision du Maire

N° 2025-270

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : **CONTRAT D'ABONNEMENT D'UN LOGICIEL DE PRISE DE RENDEZ-VOUS – SYNBIRD SAS**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant qu'un logiciel de prise de rendez-vous est nécessaire pour les rendez-vous des cartes d'identité ou des passeports ;
- Considérant que la société SYNBIRD SAS propose un contrat d'abonnement comprenant notamment :
  - La fourniture d'agendas pour la prise de rendez-vous ;
  - La fourniture d'un module informatique sur le site internet de la Ville ;
  - La confirmation, rappel, annulation d'un rendez-vous par SMS ;
  - Une sauvegarde des données ainsi qu'un hébergement et une territorialité du site internet ;
  - Une continuité du service 7 jours/7 et 24h/24, un support téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 ;
  - Une maintenance préventive, corrective et évolutive.
- Considérant que ce contrat d'abonnement convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer un contrat avec la société SYNBIRD située 14 faubourg Reclus – 73000 CHAMBERY. Ce contrat prend effet au 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2029, soit une durée de 60 mois, pour un montant annuel de 1 600 euros HT révisable selon la formule indiquée sur le contrat. Ce contrat est d'une durée de deux ans, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir dépasser une durée totale de quatre ans.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

**Pour le Maire,  
Fait à Montbéliard, le jeudi 18 Décembre 2025  
l'Adjoint délégué**





Déposée en Sous-Préfecture le : 19/12/2025

**Eddie STAMPONE**

Affichée le : 19/12/2025